



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 03196

Numéro SIREN : 349 444 950

Nom ou dénomination : 3GS

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2017 sous le numéro de dépôt 24456

3GS
Société par actions simplifiée
au capital de 250.000 €
Siège social : 49, rue Maurice Arnoux
92120 MONTROUGE
349 444 950 NANTERRE
(« la Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES
DES ASSOCIES**

L'an 2017, le 26 juin,

La société EUXIS, société par actions simplifiée, au capital de 106.000 €, dont le siège social est sis 49 rue Maurice Arnoux - 92120 Montrouge, représentée par Madame Géraldine GRAVIS, propriétaire de 242.500 actions ;

Monsieur Pascal MALDONADO, demeurant 32, rue Colette - Saint-Ouen-l'Aumône (95310), propriétaire de 2.500 actions ;

Monsieur Benoit VINCENT, demeurant 2, place de la Comédie - Noisy-le-Grand (93160), propriétaire de 5.000 actions ;

Seuls associés de la Société détenant l'intégralité du capital social (« la **Collectivité des associés** ») ont pris, conformément aux stipulations de l'article 20 des statuts de la Société, les décisions suivantes :

1. Constat du décès du Commissaire aux comptes titulaire ;
2. Remplacement du Commissaire aux comptes titulaire ;
3. Mission spécifique de certification des comptes annuels de l'exercice clos au 30/04/2017 ;
4. Nomination du Commissaire aux comptes suppléant ;
5. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Constat du décès du Commissaire aux Comptes titulaire

A la suite du décès du Commissaire aux comptes titulaire de la Société, Monsieur Gérard LEGROS, survenu le 11 mars 2017, la Collectivité des associés prend acte de la fin de son mandat.

Conformément aux dispositions de l'article L.823-1 alinéa 2 du Code de commerce, la Collectivité des associés prend acte que Madame Agnès CAIRE, Commissaire aux comptes suppléant de la Société, est appelée à remplacer Monsieur Gérard LEGROS dans ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire.

 

DEUXIEME DECISION

Remplacement du Commissaire aux comptes titulaire

La Collectivité des associés, connaissance prise de la lettre adressée le 31 mai 2017 à la Présidente de la Société, prend acte de l'impossibilité matérielle dans laquelle Madame Agnès CAIRE se trouve pour exercer les fonctions de Commissaire aux comptes titulaire qui lui échoient.

En conséquence, la Collectivité des associés décide, à l'unanimité, de nommer, en remplacement de Madame Agnès CAIRE, le cabinet L&C AUDIT CONSEIL, société par actions simplifiée, au capital de 40.000 €, dont le siège social est sis 8 rue de la Boétie – Paris (75008) et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 333 750 743, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 avril 2018.

Le cabinet L&C AUDIT CONSEIL a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré, es qualités, satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

TROISIEME DECISION

Mission spécifique de certification des comptes annuels de l'exercice clos au 30/04/2017

La Collectivité des associés, prenant acte aux termes de la résolution qui précède, de la nomination du cabinet L&C AUDIT CONSEIL effective à compter de ce jour, constate que la mission du Commissaire aux comptes ainsi désigné court à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} mai 2017.

Compte tenu du décès de Monsieur Gérard LEGROS en date du 11 mars 2017, la Collectivité des associés décide, à l'unanimité, de confier la mission de certification des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017 au cabinet L&C AUDIT CONSEIL.

QUATRIEME DECISION

Nomination du Commissaire aux comptes suppléant

La Collectivité des associés décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Bin HIA, né le 5 août 1975 à Pékin, domicilié 22 rue Vavin – PARIS (75006), en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 avril 2018.

Monsieur Bin HIA a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré, es qualités, satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités légales

La Collectivité des associés confère, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

* *
*

OB PN.
Br

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.
Fait à Montrouge,



EUXIS
Représentée par **Géraldine GRAVIS**

Pascal MALDONADO

Benoît VINCENT